

**POUR LA PREMIÈRE FOIS, DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS UN  
« ECO-QUARTIER » BRUXELLOIS**

**Tivoli GreenCity**

***La SLRB construit 126 logements sociaux dont 6 destinés à des PMR***

<b>Pouvoir subsidiant</b>	Région de Bruxelles-Capitale (Plan Régional du Logement)
<b>Maître de l'ouvrage délégué</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)
<b>Gestionnaire des logements sociaux</b>	Le Foyer Laekenois (FLH)
<b>Nombre total de logements</b>	126
<b>Date de mise à disposition</b>	2020

Dans le cadre du Plan Régional du Logement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, par sa délibération du 1er mars 2012, décidé d'ériger de nouveaux logements et marqué son accord pour confier à la SLRB le développement de l'opération « **Tivoli GreenCity** ».

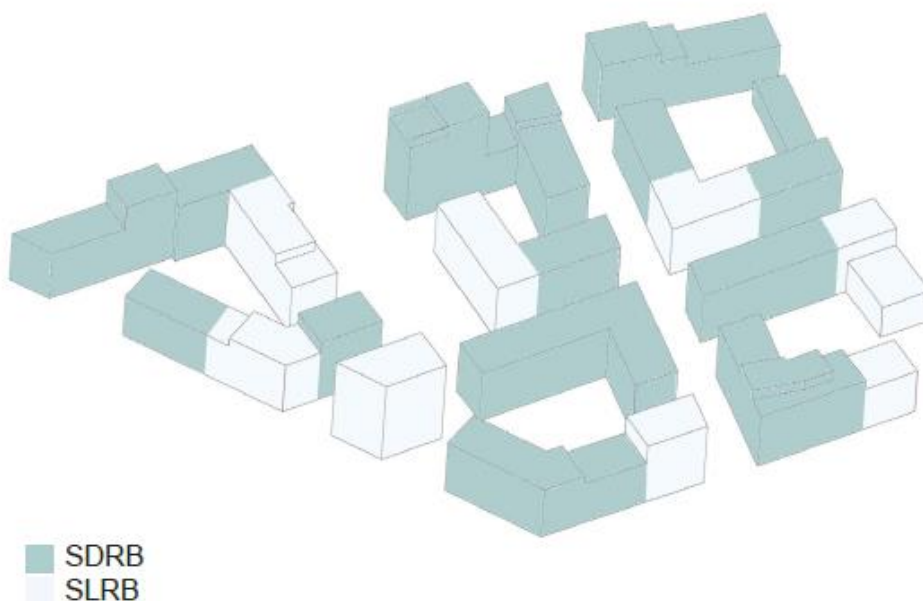
Un marché unique pour lequel citydev est le pouvoir adjudicateur, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée au promoteur désigné par marché public.

Une convention de collaboration relative au développement du projet mixte de logements sociaux et logements conventionnés sur le site du « Tivoli GreenCity » a été signée le 29 mai 2012 (avenant signé le 8 juin 2015). La SLRB assume, pour le compte du Foyer Laekenois, l'ensemble des obligations financières résultant de la conception et de la construction des logements. Ce remboursement s'effectuera de manière échelonnée selon les modalités prévues par le Plan Régional du Logement.

Dans cette collaboration citydev / SLRB, les dispositions techniques et fonctionnelles de la SLRB sont d'application et l'équipe technique de la Direction Développement suit le développement du projet.

		N° de logements sociaux	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres
LOT 1	accessibles	39	8	25	5	1
	adapté PMR	0	0	0	0	0
LOT 2	accessibles	16	8	3	5	0
	adapté PMR	4	0	2	2	0
LOT 3	accessibles	35	14	7	14	0
	adapté PMR	0	0	0	0	0
LOT 4	accessibles	16	4	8	4	0
	adapté PMR	0	0	0	0	0
LOT 7	accessibles	14	6	4	0	4
	adapté PMR	2	0	2	0	0
TOTAL		126	40	51	30	5

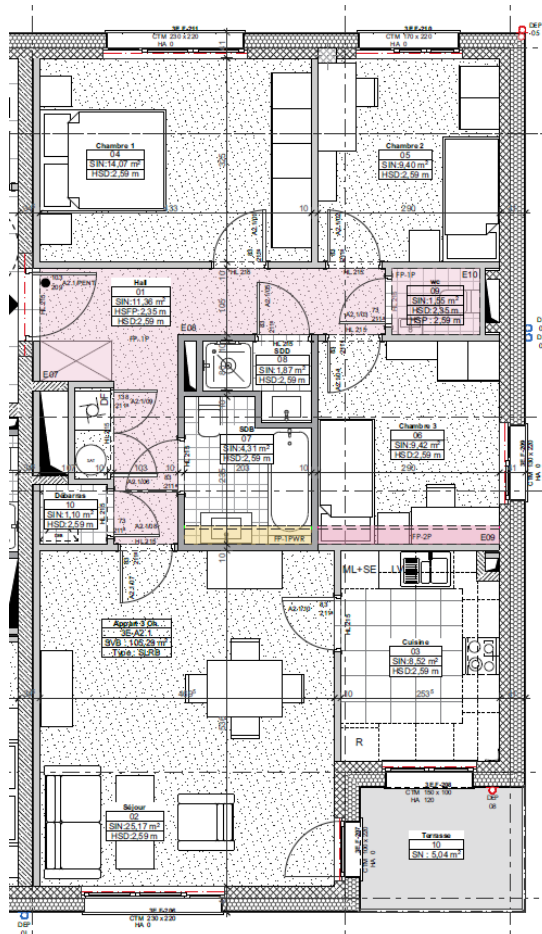
➔ Favoriser la mixité sociale et de fonctions dans la répartition des logements :  
30% SLRB (logements locatifs sociaux) et 70% citydev (logements acquisitifs conventionnés)



➔ Un peu plus de 11.000m<sup>2</sup> dédié au logement social

	Surface brute logements	Terrasses	Circulation extérieur	Surface brute communs
LOT 1	3.466,84	498,92	404,77	8,15
LOT 2	2.067,97	181,06	192,87	15,75
LOT 3	3.406,56	511,54	0	361,89
LOT 4	1.379,68	108,48	180,83	0
LOT 7	1.659,24	204	188,80	15,98
<b>TOTAL</b>	<b>11.980,31</b>	<b>1.504</b>	<b>967,27</b>	<b>401,77</b>

➔ Développement de logements de qualité environnementale et d'habitabilité suivant les dispositions techniques et fonctionnelles de la SLRB (exemple de logement : LOT 3 E)



→ Un eco-quartier se définit également par un nombre de parking et emplacements vélos de qualité.

	N° caves	N° parkings	N° vélos
LOT 1	19	23	20
LOT 2	0	0	10
LOT 3	0	21	18
LOT 4	16	9	8
LOT 7	0	21	8
TOTAL	35	74	64

Contact SLRB :

✉ [comm@slrb.irisnet.be](mailto:comm@slrb.irisnet.be)

📞 02/533.19.11

🌐 [www.slrb.irisnet.be](http://www.slrb.irisnet.be)